
L'ÉCHO DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

AU COMITÉ TECHNIQUE

DU MERCREDI 9 MARS 2016

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l'ordre du jour. Vos représentants présents à la séance étaient : Éric Kargès, Fabienne Tamim, François Le Douarin, Jean-Pierre Blouch, Sabine Rougerie.

Étaient excusés : David Boutit, Catherine Brandon, Sabine Domecq.

1) Approbation du compte rendu du comité technique du 16 décembre 2015 (avis)

Avis favorable des représentants du personnel avec ajout du tableau comportant le montant des primes (point 6).

2) Organisation de la direction de la tranquillité publique (avis)

La directrice du service est venue présenter le projet de réorganisation du service. L'objectif est d'avoir des agents en permanence sur la voie publique et d'obtenir l'équité entre les équipes.

Les horaires de la PM : de 12h30 à 22 h, 4 jours par semaine et le dimanche de 8h30 à 15h30 en heures supplémentaires sur la base du volontariat.

Pour les ASVP : 2 brigades de roulement de 3 agents, une de 7h 16 h30, une de 9h à 18h30.

La réorganisation répond aux demandes des agents.

Avis favorable des représentants du personnel.

3) Schéma de coopération, de mutualisation et de territorialisation d'Est Ensemble (avis)

Il a été présenté le schéma que nous mettons à disposition des agents qui en feraient la demande. Il s'agit d'une réflexion ayant pour but de faire des économies d'échelle et de favoriser la mutualisation des services entre les 9 villes du territoire.

Vos représentants ont demandé quel est l'avenir des mises à disposition actuelles.

Il nous est indiqué :

- La mise à disposition du service informatique devrait s'arrêter en juin 2016.
- Les petits travaux effectués par les services de la ville continueront et une réflexion est actuellement en cours pour trouver les modalités juridiques de leur poursuite.
- Concernant l'équipe d'accueil d'Anglemont il est prévu de transférer car 70% du temps est consacré au territoire Est Ensemble.

La réflexion est peu aboutie. Vos représentants seront attentifs aux évolutions du projet (mise à disposition, transfert).

Avis favorable des représentants du personnel

4) Modification du tableau des effectifs (avis)

Nous avons demandé d'ajouter l'agent social 1^{re} classe du CCAS qui avait été oublié. Vos représentants demandent le tableau faisant état des titulaires et non titulaires qui doit être joint au conseil municipal du 30mars, dans le cadre de la discussion du budget primitif.

Avis favorable des représentants du personnel.

5) Bilan organisation du temps de travail du service voirie propreté (avis)

La dernière rencontre des agents avec leur directeur s'est tenue le 3 mars. Une troisième proposition d'aménagement d'horaire a été faite et approuvée par 16 agents (large majorité) :

Semaine 1 : Du lundi au vendredi : de 7h30 à 11h45 et 13h à 15h45

Semaine 2 ; du lundi au jeudi : de 7h30 à 11h45 et 13h à 15h45 - Vendredi : 7h30 à 11h45 -

Samedi : de 8h15 à 11h.

Ces horaires sont appliqués à partir du 4 avril et devront être réévalués.

Vos représentants demandent à ce qu'un horaire d'été soit établi dans le service, tenant compte des conditions climatiques de saison. Il nous est répondu qu'avec les moyens actuels, cette mise en place est impossible et que les horaires pourraient être aménagés en fonction de risques de canicule, selon la météo au jour le jour.

Avis favorable des représentants du personnel.

6) Organigramme de la DGST (avis)

La réflexion est toujours en cours, suite à des départs en retraite. Des discussions sont prévues par service et par directions. Le projet devrait être présenté au CT de juin, avec présentation de l'organigramme complet et fiches de poste. Il nous est indiqué qu'aucune décision n'a été prise concernant le passage à temps complet du préventeur et qu'aucune suppression de poste n'a été prévue, la réorganisation devant se faire à effectif constant. Un poste de cadre A est redéployé au service marché.

Avis favorable des représentants du personnel.

7) Lavage des vêtements de travail (info)

À partir du cahier vestimentaire (qui liste les dotations de vêtements par poste) un tableau d'analyse des besoins a été lancé auprès des chefs de service, en vue de recenser les besoins : (périodicité et souhait des agents) en nettoyage.

Le résultat de ce recensement permettra d'établir l'état des besoins en matière de lavage et de mettre en place les moyens de répondre à cette revendication.

Par ailleurs, il nous est indiqué que le renouvellement du contrat du marché du prestataire est prévu pour le mois de juin et que le cahier vestimentaire est réexaminé.

Nous demandons que ce nouveau cahier vestimentaire soit examiné par vos représentants. Il est nous est répondu qu'il sera examiné au CHSCT.

Nous demandons si le budget lavage a été prévu au budget primitif. Il nous est répondu que cela n'a pas été fait mais que, selon le chiffrage, une solution serait trouvée pour répondre au besoin.

8) Mutuelle prévoyance (info)

Nos interlocuteurs ont souhaité réserver la primeur de ce sujet au maire qui reçoit le syndicat le lundi 14 mars (voir page suivante). Il nous est indiqué que le principe de la mise en place d'une prévoyance sans nous en indiquer les modalités.

Nous nous félicitons de cette annonce qui semble aller dans le bon sens et nous attendons d'en savoir plus.

9) Médecine professionnelle préventive (info)

Nous avons confirmation du contrat passé avec Amet qui doit s'installer dans les locaux du 10, rue du centre, en septembre 2016. Les travaux nécessaires à l'adaptation de ce logement se feront pendant l'été. Vos représentants ont demandé que soit examinée la possibilité d'effectuer ces travaux en régie.

10) Travaux dangereux insalubres, incommodes ou salissants (info)

Il nous est indiqué que suite à la discussion au dernier CT concernant les agents qui auraient une perte suite à la refonte de la prime d'insalubrité, il a été décidé du maintien à titre personnel de l'ancien montant, à condition que l'agent effectue toujours les missions ouvrant droit à cette prime. Il est rappelé que cette prime sera versée en mars avec effet rétroactif au premier janvier.

11) Astreintes (info)

Un tableau nous a été communiqué qui récapitule les deux modifications réglementaires ayant eu lieu en avril 2015 et en novembre 2015, concernant les montants des primes d'astreinte.

Points divers

COS : Il nous a été indiqué que la convention avec la COS sera présentée au conseil municipal du 30 mars. Il est prévu d'allouer 220 € par agent ayant au moins un an d'ancienneté et au moins ½ temps, soit environ un budget global de 111 000 €, ce qui représente une augmentation de 30 000 €. À cette subvention, s'ajoute la mise à disposition d'un agent à temps complet ainsi que les locaux.

Une assemblée générale, suivi d'un loto, ouverte à tous les agents qui remplissent les conditions, aura lieu le 1^{er} avril. Un document informatif, réalisé en collaboration avec le service de communication de la ville, sera communiqué aux agents.

Les documents transmis par l'employeur aux représentants du personnel, lors des Comités Techniques, sont consultables par tous les agents qui nous en font la demande. Pour cela, venez nous rencontrer au 82 bis avenue Pasteur, le jeudi de 14 à 17 heures.

Compte rendu de la rencontre de la CGT avec le Maire le 14/03/16

Une délégation composée de François LE DOUARIN, Fabienne TAMIM, Sabine ROUGERIE et Eric KARGES a été reçue par le Maire, accompagné de M. BAC, Mme JAMME, M. BOQUILLON et Mme DUCHOSSOIR.

Le Maire a rappelé que cette rencontre avait été convenue lors de la dernière rencontre ayant eu lieu il y a un mois avec le syndicat, afin de discuter de 2 revendications pour lesquelles la réflexion des élus n'avait pas encore complètement abouti: **l'augmentation du RI** et la mise en place de la participation de l'employeur à la **prévoyance**.

Le Maire nous informe qu'après évaluation budgétaire, **une augmentation mensuelle de 15 € du RI des catégories 6 et 7 a été décidée**. Il est souligné que cela représente 440 agents, 7 283 € supplémentaires par mois, ce qui ajouté aux 4% d'augmentation de la masse salariale due uniquement au glissement vieillissement technicité (GVT), est le maximum possible à absorber dans le cadre contraint du budget de la Ville. Cette augmentation est applicable au 1^{er} avril, mais ne sera payée qu'en juin après passage en CT avec effet rétroactif.

Pour ce qui est de la **prévoyance**, le maire nous annonce qu'il a décidé de **prendre en charge totalement** pour tous les agents, qu'ils soient titulaires ou non à partir d'un an d'ancienneté, **du risque incapacité à hauteur de 90% du salaire indiciaire net** (maintien de salaire au moment du passage à mi traitement). Il s'agit d'une couverture de base qui pourra faire l'objet d'une extension ultérieure si les finances le permettent. Le choix est fait d'une **convention de participation**, soit par rattachement à la convention du CIG (avec HUMANIS), soit par lancement d'une mise en concurrence pour avoir notre propre convention. Le coût de cette mesure est évalué à environ 80 000 € annuel. La directrice générale des services nous rappelle que les élus font là un effort important qui s'ajoute à l'augmentation de 30 000 € de la subvention du COS.

Le syndicat fait part de sa satisfaction de voir ces avancées sur les revendications du personnel. En matière de prévoyance, cette mesure est de nature à prévenir la précarisation des agents les plus fragiles. Nous demandons à être associés à la définition du cahier des charges qui sera le socle de la mise en concurrence des mutuelles avant passage d'un projet bouclé en CT. Nous demandons que la possibilité soit laissée aux agents de compléter cette couverture de base par une extension (95% du salaire, décès, retraite). Nous rappelons que la participation actuelle aux frais de mutuelles (risque santé) n'est plus en phase avec les dernières évolutions de la loi. Il nous est répondu que cette question sera sûrement réglée au moment de la délibération pour mettre en place la prévoyance, qui comprendra aussi le choix de la labellisation pour le risque santé. Ce sera donc aux agents qui sont adhérents à une mutuelle labellisée de faire la demande de remboursement à la ville. Ce point devrait passer en CT en juin afin de le mettre en place en septembre.

Nous restons à votre disposition pour plus d'explications sur ces questions particulièrement techniques mais néanmoins cruciales pour le quotidien des agents.